



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Verchères tenue à la mairie le 3 mai de l'an 2022, à 20 h 00.

À laquelle séance participent Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Annie Dubeau
Gilles Lamoureux

Dominic Lampron
Nathalie Fillion

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre Bélisle.

Étaient absents : Claude Ménard et Katherine R. L'Heureux.

Madame Carole Dulude, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe et Monsieur Luc Forcier, Directeur général greffier-trésorier sont également présents.

1. **Ouverture de la séance et constat de quorum**
2. **Lecture de l'ordre du jour**
3. **Adoption procès-verbal**
4. **Correspondance**
5. **Législation**
 - 5.1 Certificat de procédure d'enregistrement: Règlement #571-2022
 - 5.2 Adoption du règlement #571-2022 modifiant le règlement municipal de zonage 443-2010 et ses amendements de la Municipalité de Verchères, relativement aux usages et constructions permis en zone industrielle
 - 5.3 Certificat de procédure d'enregistrement: Règlement #572-2022
 - 5.4 Adoption du règlement #572-2022 ayant pour objet de modifier le règlement municipal de zonage 443-2010 et ses amendements de la Municipalité de Verchères, relativement aux usages en zone C-6
 - 5.5 Assemblée de consultation pour le projet de règlement #573-2022 intitulé Projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble - PPCMOI
 - 5.6 Adoption du second projet de règlement #573-2022 projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 5.7 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement #574-2022 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques
 - 5.8 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement #575-2022 aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques
6. **Administration Générale**
 - 6.1 Approbation de la liste des comptes au 30 avril 2022
 - 6.2 Résolution compensation frais d'utilisation véhicule
 - 6.3 Signataires des chèques de la Municipalité - Nominations
 - 6.4 Ressources humaines - Engagements étudiants - Été 2022
 - 6.5 Semaine de la santé mentale - Proclamation
 - 6.6 Rapport financier 2021 consolidé et rapport du maire
 - 6.7 Appropriation du surplus
 - 6.8 TECQ 2019-2023 Programmation de travaux
7. **Communications et projets spéciaux**
8. **Sécurité publique**
9. **Transport routier**
 - 9.1 Soumission S 22-04-20 travaux de pavage montée du Moulin
 - 9.2 Demande de subvention PPA-CE travaux de pavage et autres 2022
 - 9.3 Déneigement rang St-Joseph et chemin des Érablières
10. **Hygiène du milieu**
11. **Santé bien-être**
12. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 12.1 Dérogation mineure - DM 02-2022 pour le 14 St-Alexandre
 - 12.2 Dérogation mineure - DM 03-2022 pour le 707 rang Terres-Noires
13. **Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire**
 - 13.1 Contrats - Fête nationale 2022

- 13.2 Contrats - Verchères en musique 2022
- 13.3 Soutien à l'excellence sportive - Marie-Jade Courchesne
- 13.4 Soutien à l'excellence sportive - Eva Gabelier
- 13.5 Adoption de la mise à jour de la politique de développement des collections de la Bibliothèque municipale-scolaire Dansereau-Larose
- 13.6 UMQ - Programme d'assurances des OBNL
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance et constat de quorum

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2. Lecture de l'ordre du jour

2022-115

3. Adoption procès-verbal

Il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2022, tel que rédigé et présenté.

Adopté.

4. Correspondance

- Lettre du Ministère de la Sécurité publique - semaine de la sécurité civile 2022 du 2 au 7 mai.

5. Législation

5.1. Certificat de procédure d'enregistrement : Règlement #571-2022

Le greffier-trésorier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement #571-2022. À la clôture de la période de dépôt des demandes le 13 avril 2022, il n'y avait aucune demande déposée. Le règlement est donc approuvé par les électeurs.

2022-116

5.2. Adoption du règlement #571-2022 modifiant le règlement municipal de zonage #443-2010 et ses amendements de la Municipalité de Verchères, relativement aux usages et constructions permis en zone industrielle

ATTENDU les représentations faites auprès de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est pertinent de modifier les usages permis en zone industrielle en fonction des nouvelles réalités entrepreneuriales;

ATTENDU le besoin de précision du texte réglementaire afin d'assurer une bonne compréhension et éviter toutes interprétations;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Municipalité en matière de zonage par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications proposées sont en respect du plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu d'adopter le règlement #571-2022 et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La grille d'usage de la zone I-2 est modifiée en remplaçant l'indication du point de forme vis-à-vis l'item « 6100 - agriculture limitée » par la note (28).

ARTICLE 2

La note (28) est rajoutée aux grilles I-3, I-4 et I-5 vis-à-vis l'item «6100- agriculture limitée» avec les mêmes normes spécifiques que celles apparaissant à la grille I-2.

ARTICLE 3

L'article 5.2.1 du règlement de zonage est modifié en rajoutant à la fin du 4^e paragraphe, les mots : « Cependant, en zone industrielle et exceptionnellement pour des fins d'entreposage, des installations en forme d'arche, de dôme ou semi-cylindrique avec un recouvrement en toile sont autorisées pour un maximum de 560 mètres carrés par emplacement;

ARTICLE 4

L'article 9.3.2.2 du règlement de zonage est modifié en ajoutant un nouvel alinéa c) qui se lit comme suit :

« c) Pour les abris en toile, ils doivent être implantés en cours arrière du bâtiment principal et sont limités à 2 par emplacement. »

ARTICLE 5

L'article 9.3.2.3 du règlement de zonage est modifié en remplaçant «200m²» par «560m²».

ARTICLE 6

L'article 9.10.4 du règlement de zonage est modifié en remplaçant l'alinéa b) du 4^e paragraphe par le suivant :

« b) Les îlots de conteneurs n'excèdent pas 30,5 mètres en largeur, par 61,0 mètres en longueur, par 9,0 mètres en hauteur, ou l'équivalent de trois (3) conteneurs à l'horizontale»

ARTICLE 7

La note #262 apparaissant aux grilles I-2, I-3, I-4 et I-5 est modifiée par :

- Alinéa 2, remplacer le mot « peut » par le mot « pour ».
- Alinéa 3, remplacer le texte par « Pour un usage temporaire et saisonnier de moins de 30 jours par année, une enseigne supplémentaire d'au plus 3,0 mètres carrés est autorisée durant la période de l'exercice de l'usage ».
- Alinéa 4, remplacer le texte par : « Pour un usage en support à une activité autorisée dans la zone ».
- Alinéa 5, abrogé.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

5.3. Certificat de procédure d'enregistrement : Règlement #572-2022

Le greffier-trésorier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement #572-2022. À la clôture de la période de dépôt des demandes le 13 avril 2022, il n'y avait aucune demande déposée. Le règlement est donc approuvé par les électeurs.

2022-117

5.4. Adoption du règlement #572-2022 ayant pour objet de modifier le règlement municipal de zonage #443-2010 et ses amendements de la Municipalité de Verchères, relativement aux usages en zone C-6

ATTENDU les représentations qui furent faites auprès de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la pertinence de certains types d'usage en zone C-6;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la municipalité en matière de zonage par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications envisagées respectent le plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dominic Lampron, appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu d'adopter le règlement #572-2022 et qu'il soit décrété et statué par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La note (9) apparaissant à la grille des usages de la zone C-6 du règlement de zonage est modifiée en excluant les usages demandant des permis de boisson d'épicerie de la liste des usages prohibés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

5.5. Assemblée de consultation pour le projet de règlement #573-2022 intitulé projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble – PPMOI

Le projet de règlement est expliqué par le maire et le directeur général, suit la consultation sur ce projet de règlement.

2022-118

5.6. Adoption du second projet de règlement #573-2022 projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble - PPCMOI

ATTENDU les demandes particulières déposées à la Municipalité;

ATTENDU la nécessité d'adapter les projets de développement et d'occupation des immeubles en fonction du milieu dans lequel ils s'insèrent;

ATTENDU l'importance du patrimoine immobilier partout sur le territoire de Verchères;

ATTENDU que l'acceptabilité d'un projet n'est pas seulement de répondre à une norme, mais aussi de tenir compte de son intégration au tissu social, architectural et économique de Verchères;

ATTENDU les articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le pouvoir habilitant la municipalité relativement à la réglementation sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que l'application du présent règlement respectera le plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu une copie de présent projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Lamoureux appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement #573-2022 et qu'il soit décrété et statué par celui-ci ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I DISPOSITIONS DÉCLARATIVES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

1- Titre du règlement

Le règlement s'intitule « règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Verchères».

2- Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de permettre au Conseil d'autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Verchères et qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chap. A-19.1).

3- Territoire assujetti

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Verchères, à l'exception des portions de ce territoire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

4- Lois et règlements

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral.

5- Règles de préséance

Dans le présent règlement, à moins d'indication contraire, la règle de préséance suivante s'applique :

En cas d'incompatibilité entre le texte et un titre ou toute autre forme d'expression, le texte prévaut.

6- Renvois

Tous les renvois à un autre règlement contenus dans le règlement sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils s'étendent à toute modification que pourrait subir le règlement faisant l'objet du renvoi postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

7- Terminologie

Pour l'interprétation du présent règlement, outre les mots et expressions spécifiquement définis au présent règlement, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au chapitre de la terminologie du règlement de zonage en vigueur. Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini à ce chapitre, il faut alors se référer au sens commun défini au dictionnaire.

Comité : le comité consultatif d'urbanisme;

Conseil : le conseil municipal de la municipalité de Verchères;

Inspecteur : l'inspecteur municipal

8- Application du règlement

L'application du règlement relève du fonctionnaire désigné selon les dispositions du règlement sur les permis et certificats en vigueur à la municipalité de Verchères.

9- Pouvoirs et devoirs de l'officier municipal

Les pouvoirs et les devoirs du fonctionnaire désigné sont définis au règlement de permis et certificats en vigueur.

CHAPITRE II TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

10- Obligation

La délivrance d'un permis ou d'un certificat pour un projet particulier visé au présent règlement est assujettie à l'approbation par le Conseil municipal.

11- Réception d'une demande

Une demande visant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble doit être transmise par le requérant ou son mandataire autorisé au fonctionnaire désigné. Elle doit être signée par le requérant ou son mandataire autorisé et être accompagnée des renseignements et documents exigés dans le règlement. Pour qu'une demande soit considérée valable et traitée, les frais relatifs à la demande doivent être préalablement acquittés.

12- Renseignements et documents exigés pour une demande de projet

En vue d'obtenir l'autorisation recherchée, les documents et renseignements suivants doivent être fournis, s'il y a lieu, en fonction du type de projet :

- a) Un document identifiant ou établissant que le requérant est propriétaire de l'immeuble ou une procuration de ce dernier établissant le mandat de toute personne à agir en son nom;
- b) Une déclaration établissant les types d'occupation de l'Immeuble avant et après le projet;
- c) Le certificat de localisation relatif à toutes constructions sur le terrain visé ou, s'il n'y a pas de construction, le plan d'arpentage de l'Immeuble indiquant le numéro de lot, la présence ou non de milieux écologiques d'intérêt (humides, hydriques, boisé);
- d) Le plan de localisation de toutes constructions à venir ou des modifications des constructions prévues au projet;
- e) Les types d'occupation du terrain ou des constructions existantes ou à y ériger;
- f) Des plans, élévations et croquis des constructions ou modifications des constructions prévues au projet;
- g) La volumétrie, le gabarit, l'architecture et les hauteurs des constructions et leur intégration dans le contexte bâti environnant;
- h) Les propositions d'intégration ou de démolition de constructions existantes, de conservation et de mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine ou d'éléments patrimoniaux reliés à l'immeuble;
- i) Les occupations du domaine public à prévoir;
- j) Les propositions d'aménagement des espaces extérieurs, d'organisation des stationnements et voies d'accès pour automobiles (livraison, déneigement, gestion des matières résiduelles);
- k) Plan de protection et de mise en valeur des plantes et arbres présents ou à prévoir sur l'immeuble;
- l) Propositions de raccordements aux services publics;
- m) Les études et analyses nécessaires à l'évaluation du projet relativement à l'ensoleillement, aux vents, aux îlots de chaleurs, à la circulation ainsi qu'au bruit, éclairage, émanation et odeur pouvant provenir du projet;
- n) S'il y a lieu, des propositions de compensation relativement aux dérogations demandées;

Le requérant peut joindre tout document qu'il juge utile au soutien du projet qu'il dépose.

L'inspecteur pourra de plus demander des études ou des expertises complémentaires pour une bonne compréhension du projet et des impacts de celui-ci pour compléter l'évaluation du projet selon la situation et le contexte du projet.

13- Examen par le fonctionnaire désigné

Le fonctionnaire désigné examine la demande et vérifie si tous les renseignements et documents exigés par le présent règlement ont été fournis.

Si les renseignements et documents exigés au présent règlement sont incomplets ou imprécis, l'examen de la demande est suspendu jusqu'à ce que les renseignements et documents nécessaires aient été fournis par le requérant. La demande est alors réputée avoir été reçue à la date de réception de ces renseignements et documents additionnels.

Lorsque tous les renseignements et documents nécessaires ont été fournis par le requérant, le fonctionnaire désigné transmet la demande au Comité consultatif d'urbanisme, dans les 45 jours suivant la réception de la demande.

14- Analyse par le Comité consultatif d'urbanisme

Le Comité consultatif d'urbanisme examine la demande et vérifie si elle rencontre les critères du présent règlement applicables au projet.

Le Comité consultatif d'urbanisme doit adopter une recommandation faisant état de ses motifs justifiant l'acceptation ou le refus du projet soumis.

Dans les 30 jours suivant l'adoption de la recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme, le secrétaire du Comité transmet ladite recommandation au Conseil municipal.

15- Examen par le Conseil

Le Conseil municipal doit, après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorder ou refuser la demande de projet qui lui est présentée, conformément à ce règlement.

La résolution par laquelle le Conseil accorde la demande d'autorisation de projet peut prévoir toutes conditions, eu égard aux compétences de la Municipalité, qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet. La résolution par laquelle le Conseil refuse la demande doit préciser les motifs du refus.

16- Consultation publique et affichage

Le processus de consultation publique visant la résolution accordant la demande de projet présentée conformément au présent règlement sera fait selon le troisième paragraphe de l'article 145.38 ainsi que selon l'article 145.39 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chap. A-19).

17- Permis et certificat

Le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la résolution du Conseil sur la demande de projet, une copie certifiée de celle-ci est transmise au requérant.

Sur présentation d'une copie certifiée conforme de la résolution du Conseil accordant le projet, le fonctionnaire désigné émet le permis ou le certificat si les normes prévues aux règlements d'urbanisme sont respectées et sous réserve de toute condition devant être remplie telle qu'édictée en vertu de la résolution du Conseil.

CHAPITRE III CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

• Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble sont les suivants :

- a) Respect des objectifs du plan d'urbanisme;
- b) La compatibilité des usages prévus dans le projet avec les usages présents dans le milieu environnant;
- c) La qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de l'architecture (volumétrie, revêtement extérieur, couleur, etc.), de la densité et de l'aménagement des lieux;
- d) Les avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- e) Les propositions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de Verchères (personnage, organisation spatiale, histoire, lieu historique ou archéologique, etc.);
- f) Les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs, de plantations et de réaménagement des stationnements;
- g) La génération d'inconvénients sur le voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, circulation, poussières, accessibilité, la projection d'ombres);
- h) La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet (accessibilité, sécurité, circulation automobile, bâtiments accessoires, stationnement, gestion des matières résiduelles et rejets, déneigement, etc.);

- i) Les propositions pour la recherche d'un développement durable et la gestion des impacts sur l'environnement (gestion des rejets, des matières résiduelles, les eaux de ruissellement, le déneigement, etc.);
- j) La contribution du projet à la promotion des valeurs sociales, culturelles et familiales;
- k) La contribution du projet au développement économique de Verchères;
- l) La contribution du projet à l'enrichissement du patrimoine naturel, paysager et bâti;
- m) La faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu;
- n) S'il y a lieu, les contributions de propositions compensatoires eu égard aux impacts du projet ou de prise en charge par le projet de certaines dépenses inhérentes à la réalisation du projet.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

19- Tarification

Les frais pour déposer une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sont de cinq cents dollars (500\$) plus les frais d'affichage.

20- Contraventions, sanctions, recours et poursuites

Les dispositions relatives à une contravention, une sanction, un recours ou une poursuite judiciaire à l'égard du présent règlement sont celles prévues au règlement de permis et certificats en vigueur.

21- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté.

5.7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement #574-2022 décrétant un programme de mise aux normes des installations

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement numéro 574-2022 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

5.8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement #575-2022 aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Madame Nathalie Fillion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 575-2022 aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

6. Administration Générale

2022-119

6.1. Approbation de la liste des comptes au 30 avril 2022

Il est proposé par Madame Annie Dubeau appuyé par Monsieur Dominic Lampron et il est unanimement résolu d'adopter les comptes de la liste du 30 avril 2022 pour les chèques #4604 au #4835 et #4849 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 899 186,09\$, ainsi que le chèque #4788 pour le règlement #562-2021 (poste de pompage St-Laurent et le chèque #4716 pour le règlement #554-2021 (égout sanitaire Terres-Noires et montée Calixa-Lavallée).

Adopté.

2022-120

6.2. Compensation pour frais d'utilisation véhicule

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts du carburant et autres dépenses d'entretien des véhicules;

Il est proposé par Madame Nathalie Fillion, appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu de revoir le taux de remboursement des frais d'utilisation des véhicules personnels pour le travail. Le taux sera de 0,55\$/KM.

Adopté.

2022-121

6.3. Signataires des chèques de la Municipalité – nominations

Il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu de prévoir que les chèques de la Municipalité de Verchères devront être signés par deux personnes, soit un élu et un fonctionnaire parmi les personnes suivantes:

Maire	Alexandre Bélisle
Conseiller municipal	Gilles Lamoureux
Directeur général	Luc Forcier
Directrice générale adjointe	Carole Dulude

Adopté.

2022-122

6.4. Ressources humaines – engagement étudiants – été 2022

Il est proposé par Madame Nathalie Fillion, appuyé par Monsieur Dominic Lampron et il est unanimement résolu de procéder à l'engagement du personnel étudiant 2022, tel que décrit au tableau ci-dessous. Le tout est conditionnel à l'évolution de la situation de la Covid-19.

Travaux publics

Nom	Fonction	Nbre sem et heures	taux horaire
Anne-Marie Leblanc	Préposée parcs et travaux publics	9 sem. 40 hres	14,75\$
Merlin St-Cerny-Trudeau	Préposé parcs et travaux publics	9 sem. 40 hres	14,25\$

Piscine municipale

Nom	Fonction	Nbre sem et heures	taux horaire
Koralie Abel	Responsable et monitrice	12 sem. 40 hres	16,25\$
À venir	Assistant-responsable et moniteur	11 sem. 40 hres	15,50\$
William Latraverse	Sauveteur national temps plein et moniteur	10 sem. 36 hres	15,25\$ 15,75\$
Camille Brault	Sauveteuse nationale temps plein et monitrice	10 sem. 36 hres	14,75\$ 15,25\$
Elyane Abel	Sauveteure nationale temps plein	10 sem. 36 hres	14,75\$
À venir	Sauveteur national temps plein	10 sem. 36 hres	14,75\$
À venir	Sauveteur national temps plein et moniteur	10 sem. 36 hres	14,75\$ 15,25\$
À venir	Sauveteur national temps partiel et moniteur	10 sem. 25 hres	14,75\$ 15,25\$
Mathilde Commerie	Assistante-sauveteure temps partiel	10 sem. 25 hres	14,75\$

Guides touristiques

Nom	Fonction	Nbre sem et heures	taux horaire
À venir	Guide touristique	10 sem. 30 hres	14,25\$
À venir	Guide touristique	10 sem. 28 hres	14,25\$

Adopté.

2022-123

6.5. Semaine de la santé mentale – proclamation

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par Madame Annie Dubeau, appuyé par Monsieur Dominic Lampron et il est unanimement résolu :

Que la Municipalité de Verchères proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine de la santé mentale dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté.

6.6. Rapport financier 2021 consolidé et rapport du maire

Le Maire fait rapport sur les derniers états financiers 2021. Ces rapports seront accessibles sur notre site web.

2022-124

6.7. Appropriation du surplus

Il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu :

Que la Municipalité approprie du surplus les montants suivants :

Réserve pour prochaines élections	40 000\$
Réserve pour le 350e anniversaire de Verchères constituée des revenus des partenaires reçus en 2021	40 975\$
Transfert au fonds de roulement	250 000\$
Appropriation surplus, mur de soutènement poste Sainte-Famille	180 000\$
TOTAL	510 975\$

Adopté.

2022-125

6.8. TECQ 2019-2023 programme de travaux

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Lamoureux appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu :

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux No 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux No 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté.

7. Communications et projets spéciaux

8. Sécurité publique

9. Transport routier

2022-126

9.1. Soumission S 22-04-20 travaux de pavage montée du Moulin

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur SEAO;

ATTENDU que les soumissions reçues seront versées aux archives de la Municipalité;

Soumissionnaires	Prix
Pavage Axion Inc.	270 770,01\$
Roxboro Excavation Inc.	290 998,97\$
Les pavages Céka Inc.	301 279,60\$
Eurovia Québec Construction Inc.	312 583,52\$
Excavation Jonda Inc.	333 887,40\$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	488 625,35\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Madame Nathalie Fillion appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de **Pavage Axion Inc.** au montant de 270 770,01\$ taxes incluses.

Adopté.

2022-127

9.2. Demande de subvention PPA-CE travaux de pavage et autres 2022

Il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu de mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères la demande d'aide financière pour les travaux de voirie 2022.

Adopté.

2022-128

9.3. Déneigement rang St-Joseph et chemin des Érablières

CONSIDÉRANT que le rang St-Joseph et le chemin des Érablières ont intérêt à être entretenus par le même entrepreneur que celui déneigeant les rangs de la Municipalité de Calixa-Lavallée;

En conséquence, il est proposé par Madame Nathalie Fillion, appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu d'entériner le contrat à Monsieur Philippe Moreau pour les hivers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 au coût de 9 381,96\$/saison, taxes incluses.

Adopté.

10. Hygiène du milieu

11. Santé bien-être

12. Urbanisme et mise en valeur du territoire

2022-129

12.1. Dérogation mineure DM 02-2022 pour le 14 St-Alexandre

À l'immeuble sis au 14 rue Saint-Alexandre, formé du lot 5 218370, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de permettre l'installation d'une nouvelle piscine creusée avec un empiètement de 0,94 m x 3,66 m de la limite permise en marge avant secondaire soit à 4,16 m de la ligne de lot avant au lieu des 5,1 m autorisés.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

Il est proposé par Madame Nathalie Fillion appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu de ne pas autoriser la dérogation DM 02-2022 pour l'installation d'une piscine creusée avec un empiètement de $\pm 1,54$ m dans la marge autorisée puisqu'un projet de piscine peut se réaliser en respect des normes en vigueur.

Adopté.

2022-130

12.2. Dérogation mineure DM 03-2022 pour le 707 rang Terres-Noires

À l'immeuble sis au 707 rang Terres-Noires, formé du lot 5 216 608, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de permettre une conformité à un lotissement afin de faire reconnaître son droit acquis auprès de la CPTAQ avec un empiètement dans la marge avant à 11,26 m au lieu de 12,2 m pour le bâtiment principal et un empiètement dans la marge avant à 18 m au lieu de 20 m et d'une marge latérale à 2,73 m au lieu de 5 m pour le garage agricole. Ainsi que pour les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage à 46,57 m a lieu de 59 m.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU

Il est proposé par Monsieur Gilles Lamoureux appuyé par Madame Annie Dubeau et il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure DM 03-2022 à l'effet de permettre une conformité à un projet de lotissement en milieu agricole avec un empiètement dans la marge avant du bâtiment principal (maison) et du garage agricole suite à la modification du projet de lotissement déposé par Jean-Philippe Roux, arp.-géo. de Dubois Arpenteurs Inc. Dossier D 758704, minute 13122 datant du 3 novembre 2021 ainsi que pour les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage.

Adopté.

13. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

2022-131

13.1. Contrats – Fête nationale 2022

Il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères les contrats pour la Fête nationale 2022, le tout dans le respect du budget alloué pour la fête :

- Contrat pour spectacle
- Contrat pour feu d'artifice
- Contrat pour sonorisation
- Contrat pour location de scène
- Contrat pour location équipement et autres

Adopté.

2022-132

13.2. Contrats – Verchères en Musique 2022

Il est proposé par Madame Annie Dubeau appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères les contrats liés à la programmation de Verchères en Musique 2022, le tout dans le respect du budget alloué pour l'édition :

- Contrat pour artistes
- Contrat pour location église
- Contrat pour technique et autres

Adopté.

2022-133

13.3. Soutien à l'excellence sportive – Marie-Jade Courchesne

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dominic Lampron appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux d'accorder une aide financière de 175\$ à Marie-Jade Courchesne pour une compétition de niveau national pour sa participation à un tournoi de ringuette du 15 au 17 avril 2022 en Nouvelle-Écosse.

Adopté.

2022-134

13.4. Soutien à l'excellence sportive – Eva Gabelier

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Annie Dubeau appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 175\$ à Eva Gabelier pour une compétition de niveau national pour sa participation au championnat canadien de vélo du 8 au 11 avril 2022 en Ontario.

Adopté.

2022-135

13.5. Adoption de la mise à jour de la Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale-scolaire Dansereau-Larose

CONSIDÉRANT que la Politique de développement des collections et d'élagage doit être révisée tous les cinq (5) ans:

En conséquence, il est proposé par Madame Annie Dubeau appuyé par Monsieur Dominic Lampron et il est résolu unanimement d'adopter la mise à jour de la Politique de développement des collections et d'élagage de la Bibliothèque municipale-scolaire Dansereau-Larose.

Adopté.

2022-136

13.6. UMQ – Programme d’assurances des OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l’assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu’ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L’Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d’assurabilité et afin d’aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d’identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d’administration de l’UMQ;

En conséquence, il est proposé par Madame Nathalie Fillion, appuyé par Monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu unanimement :

Que ce Conseil autorise la Municipalité de Verchères à faire partie du regroupement pour lequel l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public en vue d’identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l’appel d’offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

No de police	Nom	Adresse
OSBL-0101489	Corporation de développement communautaire de Marguerite-D’Youville	596 route Marie-Victorin, bur. 206
OSBL-202252	Club St-Luc de Verchères Inc.	Casier Postale 737, 1045 Marie-Victorin
OSBL-202637	Phare culturel de Verchères	505 route Marie-Victorin
OSBL-202812	Flots de paroles	987 route Marie-Victorin

Adopté.

14. Période de questions

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

15. Levée de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé à 21h30, il est proposé par Monsieur Dominic Lampron, appuyé par Madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu que la séance soit levée.

Adopté.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle,
Maire

Luc Forcier, g.m.a.
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Forcier, greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Luc Forcier, g.m.a
Directeur général greffier-trésorier



RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL 3 MAI 2022

Questionnement sur les invitations transmises aux citoyens des secteurs ruraux concernant les installations septiques qui sont non conformes:

Deux rencontres citoyennes sont prévues à ce sujet. Le 9 mai pour les propriétaires de la route Marie-Victorin et le 17 mai pour les autres propriétaires des secteurs ruraux. Lors de ces rencontres, nous allons expliquer que la Municipalité donnera jusqu'à septembre 2024 pour que les propriétaires s'assurent d'avoir une installation septique individuelle conforme, tel qu'exigé par le règlement provincial Q-2, r-22. La Municipalité offrira également des possibilités de financement. Tous les détails seront présentés lors de ces rencontres d'information.

Demande d'information sur la raison qui nécessite que les contrats d'entretien de certaines installations septiques passent par la Municipalité :

Les nouveaux systèmes de traitement nécessitent des contrats d'entretien annuels et un suivi d'opération. Pour assurer le tout et le paiement du fournisseur lors de l'installation, les parties s'entendent pour que le contrat d'entretien passe par la Municipalité assurant sa continuité lors d'un changement de propriétaire.

Demande d'information sur la pression d'eau sur la route Marie-Victorin dans la section vers Varennes :

La Municipalité est présentement en appel d'offres pour retenir un consultant pour la préparation du dossier visant le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route Marie-Victorin, de la rue Jean XXIII au 239 Marie-Victorin. Le remplacement de cette conduite améliorera la pression d'eau dans ce secteur.

Demande d'explications sur les travaux à prévoir à l'usine de filtration :

La sortie de la conduite de distribution d'eau de l'usine présente une problématique et pour corriger le tout, il faudra prévoir une conduite de déviation temporaire pour assurer la continuité de la distribution d'eau. Il y a des travaux à prévoir au niveau de la ventilation, de la toiture et sur un réservoir de béton à l'intérieur de l'usine. Nous aurons aussi à remplacer les membranes du système de traitement en 2023. Celles-ci devant être remplacées aux 10 ans.

Questionnement sur les impacts sur l'usine de filtration de l'eau potable des niveaux d'eau très bas du fleuve :

Nous avons eu des niveaux très bas en 2012 et par la suite des analyses ont été réalisées pour déterminer les niveaux sensibles et les interventions qui pourraient être nécessaires. La prise d'eau étant dans le secteur de la voie maritime principale, nous ne manquerons pas d'eau. Par contre, des ajustements pourraient être nécessaires et cela est prévu.

Questionnement sur les rejets agricoles dans les cours d'eau :

La MRC travaille depuis un certain temps sur un projet visant à s'assurer du respect des bandes riveraines. Cela est le meilleur moyen de protéger les cours d'eau. Les citoyens aussi doivent s'assurer de protéger leurs bandes riveraines en évitant d'avoir du gazon jusqu'en haut des talus.

Discussion sur la possibilité d'avoir une piste cyclable ou piétonne en bordure du fleuve, voir article de la Relève du 3 mai 2022 :

Réalisation de ce projet en même temps que la réfection des murs de protection des rives du fleuve. Remarque sur l'érosion aussi au niveau des îles.

Questionnement sur la non-accessibilité du sentier riverain à certains moments au printemps :

Ce sentier est en zone inondable, cela explique qu'il ne soit pas en pavage et il n'est pas possible de faire du remblai en zone inondable. Donc à certaines périodes du printemps, selon les niveaux du fleuve, le sentier pourrait être non accessible.

Demande d'information sur les ajouts de mobilier prévus au budget dans le parc des Pionniers :

Cette année, balançoire et banc seront ajoutés. Cela sera fait selon la disponibilité des équipes de travail et la livraison des équipements.

Panneau indicateur de vitesse à l'entrée en provenance de Varennes sur la 132 :

Cet afficheur de vitesse est défectueux et non réparable. Nous avons fait l'achat d'un nouveau panneau indicateur qui sera installé sur la même structure. Travaux à faire.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4604 AU #4606
 CHÈQUES #4682 AU #4835
 ET CHÈQUE #4849

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1	PR VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	988,85 \$
2	PR VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 147,57 \$
3	PR HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	24 711,24 \$
4	PR BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	138,33 \$
5	PR TELUS	CELLULAIRES	825,88 \$
6	PR CHAPUT AUTOMOBILE INC.	LOCATION DODGE RAM 1500 CLASSIC AVRIL 2022 (10 DE 24)	905,17 \$
7	PR COVABAR	COTISATION 2022 JEAN-CLAUDE BRUNELLE	150,00 \$
8	PR CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES AVRIL 2022 (4 DE 12)	747,34 \$
9	PR CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE AVRIL 2022 (4 DE 12)	16 079,73 \$
10	PR BRAVAD TECHNOLOGIES	PROTECTION ÉCRAN/ÉTUI IPHONE (ISABELLE BOISSEAU)	103,46 \$
11	PR MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	BACS ROULANTS (8) 360 LITRES	720,00 \$
12	PR MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 077,00 \$
13	PR DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	AIDE AUX EMPLOYÉS MARS 2022 (3 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114,98 \$
14	PR INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR AVRIL 2022 PROTECTION INCENDIE	138,14 \$
15	PR EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAU POTABLE)	463,58 \$
16	PR EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAUX USÉES)	2 105,19 \$
17	PR ARÉO-FEU LTÉE	DIVERS PROTECTION INCENDIE	68,99 \$
18	PR VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 2/02/2022 AU 41 MTÉE CALIXA-LAVALLÉE, DU 3/02/2022 AU 36 RUE DALPÉ, 10/01/2022 AU 21 ST-PASCAL, 12/01/2022 AU 1097 MARIE-VICTORIN	3 330,94 \$
19	PR VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - FÉVRIER/MARS 2022	58 982,49 \$
20	PR VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE 17/03/2022 AU 41 CALIXA-LAVALLÉE, 23/03/2022 AU 590 MARIE-VICTORIN, 29/03/2022 AU 15 CALIXA-LAVALLÉE	2 295,00 \$
21	PR PRUDENT	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE 15/03/2022	1 447,54 \$
22	PR GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR LA RÉFECTION MTÉE CALIXA-LAVALLÉE	4 596,14 \$
23	PR HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	HEURES PRÉPAYÉES - ENTRETIEN INFORMATIQUE	2 874,38 \$
24	PR HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION)	350,67 \$
25	PR REZILIO TECHNOLOGIE INC.	CONTRAT 2022 - SOLUTION NUMÉRIQUE	
26	PR MARTIN MASSICOTTE	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉGLEMENT PPCMOI	1 379,70 \$
27	PR MARTIN MASSICOTTE	SERVICES PROFESSIONNELS - PÉRIODE DU 25 MARS AU 25 AVRIL 2022	1 235,98 \$
28	PR MPA INC. - SOCIÉTÉ DE COMPTABLES	AUDIT INTÉRIMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31/12/2021	15 291,67 \$
29	PR LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE AVRIL 2022 - ADMINISTRATION, COVID-19	28,50 \$
4604	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT	QUOTE-PART 2021 (1 ET 2 DE 4)	328 812,00 \$
4605	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	CONTRAT (2 DE 4)	6 660,25 \$
4606	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT DU 15/04/2022	23 019,13 \$
4682	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER AVRIL 2022 (4 DE 12)	196,33 \$
4683	SIGNEL SERVICES INC.	REMPLACEMENT FLÈCHE DE SÉCURITÉ SUR LE F-550 (V-34-11)	1 713,13 \$
4684	TRAFFIC INNOVATION INC.	AFFICHEURS (2) DE VITESSE (ECLAIR-032)	8 466,76 \$
4685	ENDRESS + HAUSER	PIÈCES USINE FILTRATION	1 529,50 \$
4686	BIBLIO RPL LTÉE	RELIURE ET RÉPARATION BIBLIOTHÈQUE	144,87 \$
4687	SYSTÈMES D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC	FRAIS SEMI-ANNUEL ENTRETIEN PORTE BIBLIOTHÈQUE	339,74 \$
4688	ORCHIDESIGN INC.	INFOGRAPHIE ÉTIQUETTES POUR LA BIÈRE 350E ANNIVERSAIRE	344,93 \$
4689	9338-0483 QUÉBEC INC.	PAIEMENT FINAL FERMETTE PRINTEMPS - 350 ^E ANNIVERSAIRE	1 118,13 \$
4690	CHUBB EDWARDS,	SYSTÈME D'ALARME DÉFECTUEUX AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	709,97 \$
4691	SÉCURITÉ LANDRY INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	1 269,84 \$
4693	SANTINEL INC.	FORMATION COURS DE SECOURISME 19 ET 26 JANVIER 2022 (LOISIR)	148,32 \$
4694	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	2 738,76 \$
4695	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	306,77 \$
4696	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	588,74 \$
4697	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	52,80 \$
4698	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	73,87 \$
4699	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	1 117,60 \$
4700	AUBIN & ST-PIERRE INC.,	ENTRETIEN VÉHICULE (V-45-19) MIROIR / BATTERIE VOIRIE	931,14 \$
4701	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	549,58 \$
4702	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE	482,90 \$
4703	ÉQUIFAB	ENTRETIEN (V-34-11) SALEUSE	66,12 \$
4704	DIDIER 2.0 INC.	ENTRETIEN (1-07-07) CITERNE PROTECTION INCENDIE	68,97 \$
4705	MINES SELEINE K+S SEL WINDSOR LTÉE	SEL	5 605,66 \$
4706	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	MEMBRANE USINE FILTRATION	5 893,00 \$
4707	SABRINA BERTIN	EMBALLAGE CADEAUX	15,00 \$
4708	LOCATION THOMAS INC.	POLISSEUSE CHALET PASSE-PARTOUT	132,68 \$
4709	DENIS LAMOUREUX	PEINTURER - BUREAU TRAVAUX PUBLICS	517,39 \$
4710	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	BARIL À FEU AVEC TABLETTE - 350 ^E ANNIVERSAIRE	1 092,26 \$
4712	YOGA VERCHÈRES	DÉPÔT ACTIVITÉ YOGA	3 018,09 \$
4715	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) - MODIFICATION PASSAGE À NIVEAU MTÉE CALIXA-LAVALLÉE	9 214,08 \$
4717	TETRA TECH QI INC.	ASSISTANCE TECHNIQUE USINE FILTRATION	1 911,00 \$
4718	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	ACHAT CHÈQUES-CADEAUX	150,00 \$
4719	PRODUCTION DIO	LOCATION MATÉRIEL DU 18/03/2022 ACTIVITÉ CULTURELLE	155,21 \$
4720	SARA-EMMANUELLE DANSEREAU	CONTRAT - RÉDACTION COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS COMITÉ GÉNÉRAL ET ÉVÈNEMENT - FÊTE DES JOUES ROUGES	183,50 \$
4721	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION AVRIL 2022 (4 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS	55,93 \$
4722	VIGNOBLE BOUCHE-ART	DÉPÔT - FORFAIT VINS & FROMAGES LE 18/06/2022	345,50 \$
4723	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	AVIS PUBLIC - PROJET RÉGLEMENT 571-2022 - MODIFIER LE RÉGLEMENT 433-2010 ET SES AMENDEMENTS, ZONE C-6, APPEL D'OFFRES - SOUMISSION 2022-03-31 TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT AU POSTE DE POMPAGE STE-FAMILLE	1 377,40 \$
4724	MATÉRIEAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	AMÈNAGEMENT (SUPER MÉLANGE)	546,13 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4604 AU #4606
 CHÈQUES #4682 AU #4835
 ET CHÈQUE #4849

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
4725	NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	ACIDE CITRIQUE USINE FILTRATION	8 143,54 \$
4726	FLOTS DE PAROLES	FESTIVAL DE CONTES - ÉDITION 2022 ACTIVITÉ CULTURELLE	2 000,00 \$
4727	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	ENTRETIEN VÉHICULE (1-07-07) CITERNE PROTECTION INCENDIE	396,66 \$
4728	MARYSE LATULIPPE	DIMANCHES CULTURELS À LA VIEILLE CASERNE - ACTIVITÉ DU 27/03/2022	413,67 \$
4729	PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	SUPPORT FINANCIER SPECTACLE DE PATRICK WATSON ACTIVITÉ CULTURELLE	3 000,00 \$
4730	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	ENTRETIEN MOULIN SERURRIER	551,88 \$
4731	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS DE LA MONTÉRÉGIE	MATÉRIEL ET FOURNITURE BIBLIOTHÈQUE	175,34 \$
4732	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	COPIES DE MUTATION MARS 2022 (3 DE 12)	80,00 \$
4733	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ENTRETIEN COURS D'EAU - FACTURÉ À LA MRC	1 445,24 \$
4734	PRODUCTION P.M. ENR.	PROGRAMMES DU 350 ^E ANNIVERSAIRE, IMPRESSION VIGNETTES 2022 POUR REMORQUES À BA	3 350,65 \$
4735	BURO & CIE	FILIÈRES (4) AMEUBLEMENT (AMEUB-041)	5 293,86 \$
4736	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU - ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, USINE FILTRATION, FÊTE DES BÉNÉVOLES	1 620,75 \$
4737	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN (V-35-11) F-550	119,91 \$
4738	RONA INC.	PRODUITS DE PEINTURE ANTIROUILLE - AMÉNAGEMENT	215,19 \$
4739	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	445,73 \$
4740	TENAQUIP LTD	DIABLE ÉLECTRIQUE VOIRIE	835,07 \$
4741	VOX POP ENR	DÉPÔT SPECTACLE FÊTE NATIONALE	1 149,75 \$
4742	LABORATOIRE GS INC.	CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX PONT DU MOULIN (PONT-006)	1 721,75 \$
4743	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2022 - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	94,88 \$
4744	DLTINC 9139-1896 QC INC.	INSTALLATION BORNE WIFI EXTÉRIEURE	450,42 \$
4745	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULES (2) PROTECTION INCENDIE	711,13 \$
4746	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	113,39 \$
4747	ÉTIENNE BUJOLD	PERMIS ALCOOL 350 ^E ANNIVERSAIRE, FRAIS DÉPLACEMENT MARS 2022, PRODUITS MÉNAGERS	85,22 \$
4748	GROUPE J L D - LAGUË	ENTRETIEN VÉHICULE (V-44-19) JOHN DEERE 5085	167,05 \$
4749	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	CENTRALE CASERNE AU 450 RUE DUVERNAY DU 9/04/2022 AU 8/04/2023	264,44 \$
4750	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE 01/01/2022 AU 125 MARIE-VICTORIN, 17/03/2022 AU 41 MTÉE CALIXA-LAVALLÉE, 23/03/2022 AU 590 MARIE-VICTORIN, 29/03/2022 AU 15 CALIXA-LAVALLÉE	4 120,00 \$
4751	FRANÇOIS MARTINEAU PHARMA INC.	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	214,56 \$
4752	PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	SUBVENTION ACTIVITÉS CULTURELLES	9 200,00 \$
4753	FÉDÉRATION HISTOIRE DU QC	RENOUVELLEMENT HISTOIRE QUÉBEC	50,00 \$
4754	VILLE DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 17/03/2022 AU 41 MTÉE CALIXA-LAVALLÉE	780,00 \$
4755	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	ENTRETIEN TERRAIN DE TENNIS - CODE DE SERRURE / CLÉS (110)	1 373,95 \$
4756	GROUPE CLR	RADIO PORTATIVE PROTECTION INCENDIE	1 144,00 \$
4757	BOVIN & GAUVIN INC.	ENTRETIEN VÉHICULES / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	4 604,21 \$
4758	DÉMÉNAGEMENT SAINÉ-JULIE INC.	PROBLÉMATIQUE URGENCE 31/03/2022 (3 HOMMES / CAMION)	1 075,02 \$
4759	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) MARS 2022 (3 DE 12)	296,50 \$
4760	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES DE GAZ VOIRIE	89,46 \$
4761	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÉRABLIÈRES ET RANG ST-JOSEPH 2021-2022	2 339,91 \$
4763	ALIMENTATION ÉLISABETH MÉNARD INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES / ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, VOIRIE	106,31 \$
4764	YVAN SABOURIN	REMPLACEMENT CHÈQUE #4672 EN DATE DU 18/03/2022 (REMBOURSEMENT BOÎTE AUX LETTRES)	38,95 \$
4765	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	1 074,98 \$
4768	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	5 011,18 \$
4769	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	651,10 \$
4770	ASD PROMOTION	CADEAUX - SAC DE TRAVAIL FÊTE DES BÉNÉVOLES	4 315,01 \$
4771	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	LICENCES DE CHIENS / CHATS JANVIER À MARS 2022	165,00 \$
4772	COL BLEU	CHAUSSURES	160,95 \$
4773	GESTION PARASITAIRE - GPS	ENTRETIEN DU 1/04/2022 AU 31/03/2023 AU 450 RUE DE L'INDUSTRIE - ÉPURATION	1 025,19 \$
4774	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	FICHOIR ET CAMÉRA DANS LE SANITAIRE AU 104 RUE DU PARC	431,16 \$
4775	ENVIRO SANI-NORD	NETTOYAGE DE LA CONDUITE QUI RELIE LES 2 BASSINS	993,38 \$
4776	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	6,30 \$
4777	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	1 567,68 \$
4781	VILLE DE VARENNES	LOCATION DE GLACE HOCKEY HIVER/ PRINTEMPS 2022	11 280,00 \$
4782	DUBOIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.	OPÉRATION CADASTRALE DE LA RUE HÉBERT- REMPLACEMENT LOT 5 219 066 CRÉATION LOTS 6 491 940/6 491 941	1 579,70 \$
4783	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE ÉPURATION	8 645,78 \$
4784	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	SERVICES TECHNIQUES PÉRIODE DU 1/03/2022 AU 31/05/2022 ET BLOC ALIMENTATION DU CENTRE DE CONTRÔLE USINE FILTRATION	5 003,67 \$
4785	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	71,33 \$
4786	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES - DIRECTION FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS	NORMES OUVRAGES ROUTIERS - SIGNALISATION ROUTIÈRE - MISE À JOUR	72,17 \$
4787	BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	REMPLISSAGE CYLINDRE D'OXYGÈNE EN URGENCE PREMIERS RÉPONDANTS	86,23 \$
4789	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FEU CLIGNOTANT D'URGENCE DE FUSÉES ÉCLAIRANTES PROTECTION INCENDIE	35,63 \$
4790	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	ENTENTE PARTENARIAT DU 350 ^E ANNIVERSAIRE	560,00 \$
4791	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 24 ST-ÉTIENNE ET DU 23 HENRI-LAPIERRE	965,25 \$
4792	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLE GAZ VOIRIE	23,00 \$
4793	PATRICIA GAUVIN	ANIMATION 23/04/2022 BIBLIOTHÈQUE	300,00 \$
4794	CATSPORTS INC.	BALLONS (6) SOCCER / ACCESSOIRES, BALLONS (2) VOLLEYBALL	730,45 \$
4795	SIGNAL SERVICES INC.	INSTALLATION FLÈCHE / CONTRÔLEUR (V-48-22) RAM 1500 BLANC 20212	1 400,40 \$
4796	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES / ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, VOIRIE, AMÉNAGEMENT, LOISIRS, RÉSEAU D'ÉGOUT	946,55 \$
4797	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	TOIT CONTRE LES PIGNONS (INSTALLÉ / PEINTURÉ) USINE FILTRATION	960,04 \$
4798	POUPART & POUPART AVOCATS INC.	SERVICES JURIDIQUES - CONCERNANT IMPOSITION DROIT MUTATION ENTRE PARTIES LTÉE ET SOCIÉTÉ	348,37 \$
4799	LOCATION ET CONSTRUCTION JACQUES FRÉCHETTE INC.	LOCATION ROULOTTE DU 14/03/2022 AU 14/04/2022 VOIRIE	431,16 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4604 AU #4606
 CHÈQUES #4682 AU #4835
 ET CHÈQUE #4849

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
4800	SR IMPRIMERIE	COROPLASTS (2) POUR STRUCTURE - VISUEL FÊTE DU PRINTEMPS 350E ANNIVERSAIRE -	280,54 \$
4802	ISABELLE DESROCHERS	FRAIS DÉPLACEMENT DU 8/12/2022 LOISIRS - COMITÉ 350E ANNIVERSAIRE	29,40 \$
4803	MARIE-JOSIANNE SÉGUIN	DIVERS POUR LE BUREAU LOISIRS	282,44 \$
4804	PRODUCTIONS LR	350E ANNIVERSAIRE - ACTIVITÉ SAMEDI DU 30/04/2022	1 000,00 \$
4805	KINÉ CIBLE	ACTIVITÉ PILATES	689,85 \$
4806	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	PROGRAMME DE QUALIFICATION - MARC TRUDEAU	121,00 \$
4807	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT (2)	150,00 \$
4808	RODÈS INC.	INSTALLATION NOUVELLE PORTE INCLUANT LES TRAVAUX GYPSE/PLÂTRE AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	3 626,60 \$
4809	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE PERMIS 2021-0104	2 500,00 \$
4810	MA MIE EST CHAUDE INC.	SUBVENTION AFFICHAGE AU 310 MARIE-VICTORIN	500,00 \$
4811	PROTECTION INCENDIE MCI	MATÉRIEL PROTECTION INCENDIE	1 402,24 \$
4812	BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES - DÔME PROTECTION INCENDIE	134,52 \$
4813	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	417,35 \$
4814	SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC.	LOCATION TAPIS SEMAINE DU 28/03/2022 PROTECTION INCENDIE	171,70 \$
4815	MARJOLAINE D'AOUST	FRAIS DÉPLACEMENT/ REPAS ASSEMBLÉE ABPM À BROSSARD, ACCESSOIRES BRICOLAGE, DIVERS	112,13 \$
4816	SR IMPRIMERIE	COROPLASTS VISUELS - FÊTE DU PRINTEMPS 350E ANNIVERSAIRE	411,69 \$
4817	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	15,84 \$
4818	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	DÉPÔT FEU D'ARTIFICE FÊTE NATIONALE	5 750,00 \$
4819	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION RÈGLEMENT 573-2022	459,90 \$
4820	SR IMPRIMERIE	AFFICHE POUR STATIONNEMENT MAIRIE	84,18 \$
4821	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION VISUELLE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE LES 10,11,17, 18 MAI 2022,INITIATION AU RÈGLEMENT Q-2, R-22 LES 30, 31 MARS 2022 - URBANISME	1 006,05 \$
4822	APSAM - ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	FORMATION V-SIGNALEUR ROUTIER (4 EMPLOYÉS) LE 5 AVRIL 2022	300,00 \$
4823	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	CONGRÈS LES 15, 16, 17 JUIN 2022 À QUÉBEC	619,72 \$
4824	EQUIP D'ARPENTAGE CANSEL INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES BOUCHAGE D'ÉGOUT	581,77 \$
4825	CERCLE DE FERMIERES VERCHÈRES	BANDEROLE (3) EN TISSUS	120,00 \$
4826	CULTURE MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2022	120,00 \$
4828	SNOC INC.	LUMINAIRES DEL (199, 205 JOSEPH-BERTRAND, 6, 66, 106, 114, 126 RUE DUFILLY)	5 633,78 \$
4829	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	721,32 \$
4830	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	528,24 \$
4831	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	31,30 \$
4832	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
4834	SERRUBEC INC.	CADENAS (39) PARCS/VOIRIE	699,57 \$
4835	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES - DIRECTION FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS	NORMES OUVRAGES ROUTIERS TOME VIII- DISPOSITIFS DE RETENUE - MISE À JOUR	28,95 \$
4849	MORISSET ÉVÉNEMENTS INC.	LOCATION DE DÉCORS DE CABANE À SUCRE POUR ÉVÉNEMENT DU 30/04/2022 - 350 ^E ANNIVERSAIRE	1 322,21 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	4 974,05 \$
		SALAIRES	111 426,81 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	42 765,30 \$
		TOTAL:	899 186,09 \$
RÈGLEMENT 562-2021 STATION POMPAGE SAINT-LAURENT			
4788	LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.	DÉCOMPTE #4 - STATION POMPAGE ST-LAURENT (STAT-016-2)	32 226,17 \$
RÈGLEMENT 554-2021 -TRAVAUX TERRES-NOIRES ET CALIXA-LAVALLÉE			
4716	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	DÉCOMPTE #5	129 071,00 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4604 AU #4606
CHÈQUES #4682 AU #4835
ET CHÈQUE #4849

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
-------------	--------------------	---------------------------

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 avril 2022

Luc Forcier,

Greffier-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 4766, 4767 (2 DE 3)

CHÈQUES ANNULÉS

#4711
#4714
#4762
#4801
#4827